

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1125

12 juin 2007

SOMMAIRE

Acaju Investments S.A.	53983	Lënster Energie S.à r.l.	53996
Allianz PIMCO Latin Bond Fund	53987	L'Orchidea S.à.r.l.	53994
Alluxbau s.à r.l.	53995	Lux.Stam S.A.	54000
Blu 281 S.A.	53987	Lux.Stam S.A.	54000
Camada S.A.	53988	Merwede Participations S.à r.l.	53999
CAMCA Réassurance S.A.	53992	Odda Finance Internationale Holding S.A.	53991
Cebarre Holding S.A.	53988	Optima Invest Holding	53977
COLT Telecom Group S.A.	53979	Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C.	53999
Comgest Europe	54000	Pearson Luxembourg N° 1 and Pearson Lu- xembourg N° 2 S.e.N.C.	53999
Euro-Action Management S.A.	53986	Provimlux Opera S.A.	53995
F.A.M. Fund Advisory	54000	Repco 35 S.A.	53957
FoodVest Equity Co S.A.	53983	Saxony Holdings	53954
Ganancia Finance S.A.	53994	Société Européenne de Banque	53988
Grange Holdings S.à r.l.	53987	Soyuz Holding S.A.	53954
Greenrock S.A.	53993	Sparinvest	53995
Greenrock S.A.	53995	T6 - Ney & Partners S.à r.l. en abrégé Ney & Partners	53994
Hammer Logistik A.G.	53981	Uniosa S.A.	53990
Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxem- bourg S.A.	53987	Visitel S.A. Holding	53999
Hermitage Investments S.A.	53993	Wardim S.A.	53993
I.E. Lux Clichy n°1 S. à r.l.	53986		
Indolux Private Portfolio	53994		
Lanvi S.à.r.l.	53957		

Saxony Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.444.

—
Extrait de la Résolution de l'Associé Unique du 29 mars 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

* d'accepter la démission de:

- Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- Monsieur Robert Kimmels ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- Monsieur Matthew Horgan ayant son adresse professionnelle au 5, Sydney Place, L-SW7 3NN Londres, Royaume Uni, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

* de nommer:

- Monsieur Ton Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;
- Monsieur Hille-Paul Schut ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Pour extrait analytique conforme
SAXONY HOLDINGS S.à r.l.
H.-P. Schut
Manager of the Company

Référence de publication: 2007052624/710/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Soyuz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 116.702.

—
In the year two thousand seven, on the twenty-second of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of SOYUZ HOLDING S.A., R.C. B Number 116.702, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1473 of August 1, 2006.

The meeting begins at four thirty p.m., Mrs Yijie Wu, private employee, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the eight thousand five hundred (8,500) shares with a par value of ten (10,-) euro each, representing the entire capital of eighty-five thousand (85,000,-) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 486,100.- so as to raise it from its present amount of EUR 85,000.- to EUR 571,100.- by the creation and issue of 48,610 new shares with a par value of EUR 10.- each.

Subscription and payment by contribution in cash.

2. Subsequent amendment of Article 3 of the Company's Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Company's share capital is increased by an amount of EUR 486,100.- so as to raise it from its present amount of EUR 85,000.- to EUR 571,100.- by the creation and issue of 48,610 new shares with a par value of EUR 10.- each.

The new shares have been subscribed and fully paid up in cash, as follows:

- 21,034 shares by Mr Sergiy Chaplik, economist, residing at 22-23, korpus 3, kv. 192, ul. Novocheriomushkinskaya, Moscow 117218 Russia,

here represented by Mrs Yijie Wu, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 12, 2007,

- 6,542 shares by Mr Boris Kiselev, lawyer, residing at 14/15, ul. Krasnyh Zor, Odessa 65001, Ukraine,

here represented by Mrs Yijie Wu, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 12, 2007,

- 21,034 shares by Mr Igor Prykhodko, economist, residing at 64a/51, ul. Koroleva. Odessa 65104, Ukraine,

here represented by Mrs Yijie WU, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 12, 2007,

said proxies, after signature ne varietur by the mandatories and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of EUR 486,100.- is as of now available to the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution Article 3 of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 3.** The corporate capital is set at five hundred seventy-one thousand one hundred euro (EUR 571,100.-), divided into fifty-seven thousand one hundred and ten (57,110) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four forty-five p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SOYUZ HOLDING S.A., R.C. B Numéro 116 702, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1473 du 1^{er} août 2006.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame Yijie Wu, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les huit mille cinq cents (8.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-cinq mille (85.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement

constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 486.100,- pour le porter de son montant actuel de EUR 85.000,- à EUR 571.100,- par la création et l'émission de 48.610 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

Souscription et libération par un apport en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 486.100,- pour le porter de son montant actuel de EUR 85.000,- à EUR 571.100,- par la création et l'émission de 48.610 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

Les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces, comme suit:

- 21.034 actions par Monsieur Sergiy Chaplik, économiste, demeurant à 22-23, korpus 3, kv. 192, ul. Novocherio-mushkinskaya, Moscou 117218 Russie,

ici représenté par Madame Yijie Wu, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 12 mars 2007.

- 6.542 actions par Monsieur Boris Kiselev, juriste, demeurant à 14/15, ul. Krasnyh Zor, Odessa 65001, Ukraine,

ici représenté par Madame Yijie Wu, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 12 mars 2007.

- 21.034 actions par Monsieur Igor Prykhodko, économiste, demeurant à 64a/51, ul. Koroleva. Odessa 65104, Ukraine,

ici représenté par Madame Yijie Wu, préqualifiée,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 12 mars 2007.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de EUR 486.100,- est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 3 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante et onze mille cent euros (EUR 571.100,-), divisé en cinquante-sept mille cent dix (57.110) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wu, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007. Relation: LAC / 2007 / 3729. — Reçu 4.861 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007052124/230/134.

(070051863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Lanvi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.157.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 19 décembre 2006 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 20 décembre 2006, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
M. Alexander van der Lely, Jan Witkampstraat 44, 3065 NA Rotterdam, The Netherlands	40.000
Total:	40.000

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

R. P. Pels / B. Zech

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007052617/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07356. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

RepcO 35 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 126.422.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The Company RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 110.464,

here represented by M^e Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

2. The Company MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg B 108.592,

here represented by M^e Catherine Delsemme, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal.

These proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, duly represented, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the «Articles») of a company, which they declare to establish as follows:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of REPCO 35 S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the «General Meeting»), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such

a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets as they may be composed from time to time.

4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares») and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares»).

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder») and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder»), and together with the A Shareholders, hereinafter the «Shareholder(s)»

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note;

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed

as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nupropriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time (regardless of their class) at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act»).

6.6 Transfer of Shares

6.6.1 No Share shall be transferred by any Shareholder otherwise than in accordance with these Articles provided that the provisions of this Article 6.6 and Articles 6.7, 6.10, 6.11 and 6.12 shall not apply in relation to the transfer of any Share pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof which secure or otherwise relate to any borrowings or other indebtedness of the Company or any of its subsidiaries to such bank or other lender or any nominee thereof.

6.6.2 Subject to the provisions of Article 6.6.1, any Shareholder may transfer any or all of its Shares to any of its associates (an «Associate», the term Associate meaning, in relation to a corporate entity, a direct or indirect wholly-owned subsidiary or direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity or which is a direct or indirect wholly-owned subsidiary of the direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity), provided that before the transferee ceases to be an Associate of the transferor the transferee shall transfer those Shares to the transferor or to another Associate of the transferor, failing which the rights to income and capital and the voting rights attributable to the Shares shall be suspended until such time as those Shares are so transferred to the original transferor or to an Associate thereof.

6.6.3 Subject only to the provision of Article 6.6.2, but without limitation to the provisions of Article 6.6.1, no Share shall be transferred by any Shareholder:

(a) until the third anniversary of the date of incorporation of the Company, without the prior written consent of the holder or holders of a majority of the A Shares and the holder or holders of a majority of the B Shares; or

(b) without limitation to paragraph (a) above:

(i) unless and until the rights of preemption hereinafter conferred have been complied with; and

(ii) unless the requirements of Article 6.10.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.10 applies) or the requirements of Article 6.11.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.11 applies).

6.6.4 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder transfers the B Shares to a transferee who is not a member of HBOS Group (the «B Transferee»), the B Shareholder shall procure that the B Transferee will grant upon transfer the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any transfer made in violation of this clause shall be void and shall not be registered in the Company's shares register.»

6.6.5 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBOS Group, the B Shareholder shall grant the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any B Shareholder who fails to comply with this clause shall not be entitled to receive any dividends and any dividends declared and payable to such B Shareholder shall be blocked until the B Shareholder complies with this clause.

6.6.6 In Articles 6.6.4 and 6.6.5 above and in Article 19.5 below, HBOS Group means HBOS Plc and any of its subsidiaries from time to time.

6.7 Permitted Transfers

6.7.1 Subject to Article 6.6.3(a) and Article 6.6.4 and save in the case of a transfer to which Article 6.6.2 applies (and to which the rights of preemption hereinafter conferred shall not apply), any person (a «Proposing Transferor») proposing to transfer any Shares («Sale Shares») shall give notice of such proposal in writing (a «Transfer Notice») to the Company stating the number of Sale Shares the Proposing Transferor wishes to transfer, the person to whom the Proposing Transferor proposes to transfer the Sale Shares (the «Proposed Transferee») and the proposed price to be paid for the Sale Shares. The Transfer Notice shall be accompanied by the Proposing Transferor's share certificate(s) in respect of the Sale Shares which are the subject of the relevant Transfer Notice and duly executed blank transfers in respect thereof. The Company shall immediately notify the other Shareholders of the receipt and contents of the Transfer Notice and, forthwith after the Prescribed Price of the Sale Shares has been fixed in accordance with Article 6.7.9, shall by notice in writing (the «Offer Notice») offer the Sale Shares to the other Shareholders (other than any Shareholder who is an Associate of the Proposing Transferor) at the Prescribed Price in the manner provided in Articles 6.7.2 to 6.7.4. The Transfer Notice shall constitute the Company the agent of the Proposing Transferor for the sale of all (but not some of) the Sale Shares comprised in the Transfer Notice to any such Shareholder or Shareholders willing and, pursuant to Article 6.7.2, entitled to purchase Sale Shares (each a «Purchasing Shareholder») at the Prescribed Price. A Transfer Notice shall not be revocable except with the approval of the Board of Directors.

6.7.2 The Sale Shares shall be offered to the Shareholders of the Company (other than the Proposing Transferor or any Associate thereof) pro rata to the holdings of each Shareholder in question in the manner described in Article 6.7.3 below. The Offer Notice shall invite each Shareholder entitled to purchase Sale Shares to state in its reply the number of additional Sale Shares (if any) in excess of its proportion which it wishes to apply to purchase. If any Shareholders entitled to purchase Sale Shares do not accept the offer in respect of their respective proportions in full the Company shall use the Sale Shares not so accepted to satisfy applications for additional Sale Shares by any Shareholders who have accepted the offer in respect of their respective proportion in full and who have indicated that they would be prepared to accept Sale Shares in excess of their pro rata entitlement, as nearly as this may be in proportion to the number of Shares already held by them respectively, provided that no Shareholder shall be obliged to purchase more Sale Shares than it shall have applied for. If any Sale Shares shall not be capable without fractions of being offered to the Shareholders in proportion to their existing holdings of Shares, the same shall be offered to the Shareholders, or some of them, in such proportions or in such manner as may be determined by lots drawn in regard thereto, and the lots shall be drawn in such manner as the Board of Directors may think fit.

6.7.3 The Offer Notice shall be accompanied by a copy of any auditors' certificate required under Article 6.7.9 and shall state the names of the Proposing Transferor and the Proposed Transferee and the Prescribed Price per Sale Share and shall require that acceptances of the offer contained in the Offer Notice must be received by the Company in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, failing which any purported acceptance of such offer will be invalid. The Offer Notice shall further state that the offer of the Sale Shares contained therein is conditional upon acceptances being received from Purchasing Shareholders in accordance with this Article 6.7 in respect of all the Sale Shares.

6.7.4 If Article 6.10 (Tag Along - Specific) or Article 6.11 (Tag Along-General) also applies to any proposed transfer of Sale Shares to which this Article 6.7 applies, the Offer Notice shall in addition describe the terms of the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10 or, as the case may be, the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11 and shall require each B Shareholder (if a B Shareholder Offer) or each Shareholder (if a Mandatory Offer) to state in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, if such B Shareholder or such Shareholder does not wish to buy Sale Shares, whether such B Shareholder wishes to exercise its right to accept the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10, or, as the case may be, such Shareholder wishes to exercise its right to accept the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11. If no written notice is received from a B Shareholder (in the case of a B Shareholder Offer) or from a Shareholder (in the case of a Mandatory Offer) within such period of 21 business days such B Shareholder or such Shareholder shall be deemed not to have accepted the B Shareholder Offer or, as the case may be, such Mandatory Offer.

6.7.5 If Purchasing Shareholders shall be found for all (and not part only of) the Sale Shares within the appropriate period specified in Article 6.7.3 above, the Company shall not later than 7 business days after the expiry of such appropriate period give notice in writing (a «Sale Notice») to the Proposing Transferor specifying the Purchasing Shareholders and the Proposing Transferor shall be bound upon payment of the price due in respect of all the Sale Shares to transfer the Sale Shares to the Purchasing Shareholders. The Purchasing Shareholders shall within 14 business days of the issue of such Sale Notice complete the purchase from the Proposing Transferor of the Sale Shares at the Prescribed Price.

6.7.6 If in any case the Proposing Transferor after having become bound as aforesaid makes default in transferring any Sale Shares, the Company may receive the purchase money on its behalf, and the defaulting Proposed Transferor shall appoint the Company to transfer such Sale Shares in favour of the Purchasing Shareholders. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the Purchasing Shareholders. The Company shall hold the purchase money on trust for the Proposing Transferor without any obligation to pay interest. If any transfer of Sale Shares required as aforesaid is not completed for any reason other than any failure by the Company to comply with the provisions of these Articles or the Proposing Transferor's default within 14 business days of the issue of a Sale Notice, then the certificates and duly completed transfer in respect of the Sale Shares shall be returned to the Proposing Transferor and the Proposing Transferor may sell such Sale Shares to the Proposed Transferee in accordance with Article 6.7.7 below.

6.7.7 Subject to the Proposed Transferee having complied with the provisions of Article 6.10 or, as the case may be, Article 6.11 in circumstances where Article 6.10 or Article 6.11 applies to the proposed transfer of Sale Shares, if the Company does not give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5 above (in circumstances where Purchasing Shareholders have not been found for all of the Sale Shares and therefore it is not required to give a Sale Notice under Article 6.7.5) the Proposing Transferor shall, during the period of 30 business days next following the expiry of the time so specified be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price and otherwise upon terms no more favourable to the Proposed Transferee than those stated in the Transfer Notice. If Purchasing Shareholders are found for all Sale Shares and therefore the Company is obliged to give a Sale Notice under Article 6.7.5 and fails to do so then (without limitation to any other right or remedy which may be available to any party) the Proposing Transferor shall not be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee.

6.7.8 All Shares transferred pursuant to this Article 6.7 shall be transferred with full title guarantee and free from all encumbrances together with all rights, benefits and advantages attached thereto as at the date of the Transfer Notice except the right to any dividend declared but not paid prior to the date of the relevant Transfer Notice in respect of the Shares.

6.7.9 The «Prescribed Price» of any Sale Shares (and the price at which any Mandatory Offer, B Shareholder Offer (as defined below) or the compulsory purchase of the Remaining Shares (as defined below) shall be made) for the purposes of these Articles), shall be either:

(a) the price per Sale Share stated in the relevant Transfer Notice in accordance with Article 6.7.1, provided this represents a bona fide offer from a party unconnected with the Proposing Transferor capable of completing the purchase (and in the case of any dispute or question concerning any such third party or its offer or its capacity to complete the same any Shareholder willing to purchase may require a certificate from the auditors as to any such matter); or

(b) if there shall be no offer capable of certification as aforesaid, such price per Sale Share as may be agreed between the Proposing Transferor and at least one A Director and the B Director in default of such agreement within 14 business days of the date of the Transfer Notice, as the auditors shall certify in writing to be, in their opinion, having taken all relevant circumstances into account, the fair selling value thereof as between a willing vendor and a willing purchaser. In so certifying the said auditors shall be considered to be acting as experts and not as arbitrators and their decision shall be final and binding on the relevant parties. For the purposes of any such certificate or valuation the Proposing Transferor and the Board of Directors shall permit the auditors to have access to such information as they may consider reasonably necessary in order to give their certificate. The fees and expenses of the auditors shall be borne as to one half by the Proposing Transferor and as to the other half by the Purchasing Shareholders (pro-rata to the number of Sale Shares purchased).

6.8 The directors may, in their absolute discretion and without assigning any reason therefore, decline to register, or suspend registration in respect of, any transfer of any Share, whether or not it is a fully paid Share, other than any transfer made pursuant to and in accordance with Article 6.6 (including, without limitation, any transfer pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof referred to in the proviso to Article 6.6.1) or Articles 6.7, 6.10, 6.11 or 6.12 which transfer the directors shall register subject to payment of the appropriate stamp or other duties.

6.9 Save as provided in Article 6.7 above the instrument of transfer of a Share shall be signed by or on behalf of the transferor and the transferor shall be deemed to remain the holder of the Share until the name of the transferee is entered in the register of shareholders of the Company in respect thereof; provided that in the case of a partly paid Share the instrument of transfer must also be signed by the transferee.

6.10 Tag Along - Specific

6.10.1 This Article 6.10 applies in circumstances where any B Shareholder or any of its Associates holds any Shares and a transfer of Shares by an A Shareholder or any of its Associates (other than a transfer to an Associate made under Article 6.6.2 or a transfer to which Article 6.11 (Tag Along- General applies) would, if registered, result in the A Shareholders and its Associates together holding 50% or less of the Shares in issue.

6.10.2 No transfer of any Share to which this Article 6.10 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the «B Shareholder Offer») to the B Shareholders to purchase all the Shares held by the relevant B Shareholder on the terms set out in Article 6.10.3.

6.10.3 The B Shareholder Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which the B Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The B Shareholder Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the A Shareholders or its relevant Associate (as the Proposing Transferor) within the time specified in Article 6.7.5. The B Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the B Shareholder Offer complete the sale of its Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the B Shareholder Offer in respect of the Shares of any B Shareholder.

6.10.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the B Shareholder Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the B Shareholder Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.

6.11 Tag Along-General

6.11.1 This Article 6.11 applies when a transfer of Shares (other than a transfer to an Associate made under Article 6.2) would, if registered, result in a person and any other person (each being «a Shareholder of the Purchasing Group») together holding more than 50% of the Shares in issue.

6.11.2 No transfer of any Share to which this Article 6.11 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the «Mandatory Offer») to each holder of Shares (which may or may not include the Proposing Transferor) (the «Mandatory Offer Shareholders») to purchase all the Shares held by them on the terms set out in Article 6.11.3.

6.11.3 The Mandatory Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The Mandatory Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5. The Mandatory Offer Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the Mandatory Offer complete the sale of their Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed

Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the Mandatory Offer in respect of the Shares of any Mandatory Offer Shareholder who has not completed such sale.

6.11.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the Mandatory Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the Mandatory Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.

6.12 Drag Along

6.12.1 This Article 6.12 applies when a transfer of Shares to which Article 6.11 (Tag Along - General) applies and has been applied (which excludes, for the avoidance of doubt, a transfer to an Associate under Article 6.6.2 or a transfer to which Article 6.10 (Tag Along - Specific) applies) results in a person and any other person or persons (each being «a Shareholder of the Purchasing Group») together holding more than 50% of the Shares in issue.

6.12.2 If a transfer to which this Article applies results in a Shareholder of the Purchasing Group holding more than 50% of the Shares in issue, the Shareholder of the Purchasing Group may, by serving a notice (a «Compulsory Purchase Notice») on each Mandatory Offer Shareholder who has not accepted and completed the Mandatory Offer (a «Remaining Shareholder») within 14 business days of the transfer, require all the Remaining Shareholders to sell all their Shares (the «Remaining Shares») at the Prescribed Price to one or more persons identified by the Shareholder of the Purchasing Group («Transferees»).

6.12.3 Remaining Shares subject to a Compulsory Purchase Notice shall be sold and purchased in accordance with the provisions of Articles 6.12.4 to 6.12.6.

6.12.4 No later than 14 business days after the service of a Compulsory Purchase Notice (the «Completion Date»), the Remaining Shareholders shall deliver stock transfer forms for the Remaining Shares, together with the relevant share certificates, to the Company. On the Completion Date the Company shall pay the Remaining Shareholders, on behalf of each of the Transferees, the Prescribed Price for the Remaining Shares to the extent the Transferees have put the Company in the requisite funds. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Transferees. The Company shall hold the price in trust for the Remaining Shareholders without any obligation to pay interest.

6.12.5 If the Transferees have not, by the Completion Date, put the Company in funds to pay for all the Remaining Shares, the Remaining Shareholders shall be entitled to the return of the stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares and the Remaining Shareholders shall have no further rights or obligations under Article 6.11 in respect of those Remaining Shares.

6.12.6 If a Remaining Shareholder fails to deliver stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares of such Remaining Shareholder to the Company by the Completion Date, the Company may authorise some person to execute a transfer or transfers of such Remaining Shares on the Remaining Shareholder's behalf to each Transferee to the extent that the Transferee has, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the Prescribed Price for the Remaining Shares offered to it. The defaulting Remaining Shareholder shall surrender its share certificates for the Remaining Shares to the Company. On surrender, it shall be entitled to the Prescribed Price for the Remaining Shares.

6.12.7 While this Article 6.12 applies to a Remaining Shareholder's Shares, those Shares may not be transferred otherwise than under this Article 6.12.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The directors shall be not more than five (5) in number and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting. The holder or holders of a majority of the A Shares (and in the case of an equality of holdings the holder first named in the register of Shareholders of the Company) shall be entitled to propose a list of six candidates out of which the General Meeting shall appoint three directors who shall be known as the «A Directors» (the «A Directors»). The holder or holders of a majority of the B Shares shall be entitled to propose a list of two candidates out of which the General Meeting shall appoint one director who shall be known as the «B Director» (the «B Director»).

7.2 The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of director which would lead to a breach of this Article 7.2 shall be void.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.4 In the event of a vacancy of an A Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by majority vote a new A Director out of a list of two candidates proposed by the holders of A Shares. In the event of a vacancy of a B Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by a majority vote a new B Director out of a list of two candidates proposed by the holders of B Shares.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy, provided that a director who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy. Further, a director who is not resident in Germany for German tax purposes may not appoint a person who is resident in Germany for German tax purposes as his proxy.

8.8 A director, other than a director who is resident in the UK for UK tax purposes, or a director who is resident in Germany for German tax purposes may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

8.9 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.10 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.11 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

8.12 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.13 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

8.14 Notwithstanding the provisions of Article 8.11, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board («bureau»). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

No actions in this Article 9 may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Directors be prepared in the UK.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), or to one or several auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

14.2 None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.

14.3 The Reserved Shareholder Matters are as follows:

- (a) altering the Articles;
- (b) changing the authorised or issued share capital of the Company or the rights attaching thereto;
- (c) setting up offices, administrative centres and agencies outside of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (d) the approval of any business plan produced from time to time by the Board of Directors («Business Plan»), together with any material amendment to such Business Plan;
- (e) except as otherwise required by law, the decision to place the Company in liquidation or other external administration;
- (f) all matters which Luxembourg law requires to be approved either unanimously by Shareholders or by a two-thirds majority of votes cast by Shareholders at a general meeting;
- (g) any material borrowing or raising of any money and any associated hedging agreements or derivatives, unless such borrowing or money raising or hedging agreement are contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above);
- (h) any acquisition or disposal of any material property of the Company unless such acquisition or disposal is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above); and
- (i) the creation of any pledge, mortgage, encumbrance or any security interest over all or substantially all of the assets of the Company unless such pledge, mortgage, encumbrance or any security interest is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above).

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the «Annual General Meeting») shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Wednesday in May of each year at 10.00 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act or pursuant to the terms of Article 14, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Subject to any other agreement with the A Shareholder providing otherwise, in the event that (i) the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBoS Group or (ii) transfers the B Shares to a B Transferee, any dividend declared but unpaid or any other distribution (including, without limitation, any repayment, or payment of interest of a shareholder loan) shall not be paid to the B Shareholder until the shareholder of the A Shareholder receives the proceeds relating to such declared dividend or other distribution.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

Shareholders	Subscribed capital (in EUR)	Paid-in capital (in EUR)	Number of shares
RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A.R.L., prenamed,	24,780.-	24,780.-	2,478 A
MARCOL EUROPE S.A, prenamed,	8,220.-	8,220.-	822 B
Total:	33,000.-	33,000.-	3,300

The three thousand three hundred (3,300) shares of the Corporation have been entirely subscribed by the subscribers and entirely paid in cash, so that the amount of thirty-three thousand euros (EUR 33,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately two thousand six hundred and fifty euros.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named persons, duly represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote:

- The registered office of the Corporation is set at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- The number of directors is fixed at 4 (four) and the number of auditors at 1 (one).
- The following persons are appointed as directors A:
 - Mr Pii Ketvel, Companies Director, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing in L-2535 Luxembourg, 20c, boulevard Emmanuel Servais;
 - Mr François Brouxel, Lawyer, born in Metz (France) on September 16, 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Ms Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- Has been appointed as ordinary director:
 - Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Lebanon) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
- Has been appointed as statutory auditor:
 - The limited liability company OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.
- The term of office of the directors shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and eight (2008).
- The term office of the statutory auditor shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and eight (2008).

8. The board of directors is authorised to delegate the daily management of the Corporation and the representation of the Corporation in connection therewith to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known by the notary by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 110.464,

dûment représentée par Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. La société MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg B 108.592,

dûment représentée par Maître Catherine Delsemme, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé, par les souscripteurs et toute personnes qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de REPCO 35 S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens tels qu'ils seront au fil du temps.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

4.3 De plus, la Société peut établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A»), et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions»).

Chaque détenteur d'Actions A sera désigné comme étant un Actionnaire A (chacun étant un «Actionnaire A») et chaque détenteur d'Actions B sera désigné comme étant un Actionnaire B (chacun étant un «Actionnaire B»), et les Actionnaire A et les Actionnaires B sont désignés ensemble comme étant les «Actionnaire(s)».

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé et l'émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts»

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société seront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre.

Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler à libérer les montants impayés, s'il y en a, sur des Actions émises et en circulation (peu importe leur catégorie), pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment. Toute somme dont le paiement se fait tardivement génère automatiquement des intérêts au profit de la Société à un taux de dix (10) pour cent par an, calculés à partir de la date à laquelle le paiement était dû.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

6.6 Transfert des Actions

6.6.1 Aucune Action ne pourra être transférée par un Actionnaire d'une autre manière que celle prévue par ces Statuts à condition que les dispositions de cet Article 6.6 et des Articles 6.7, 6.10, 6.11 et 6.12 ne soient pas appliqués en relation avec le transfert d'une Action suite à l'exécution d'une quelconque garantie en faveur de toute banque, prêteur ou nommée de ceux-ci qui garantit ou a trait à des prêts ou autres dettes de la Société ou d'une de ses filiales envers une telle banque, ou prêteur ou nommée de ceux-ci.

6.6.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 6.6.1, chaque Actionnaire peut transférer une ou toutes ses Actions à l'un des ses associés (un «Associé», le terme Associé signifiant, en rapport avec une société, une filiale entièrement directement ou indirectement détenue par cette société ou une société mère directe ou indirecte qui possède, directement ou indirectement, toutes les actions dans cette société ou qui est une filiale directement ou indirectement entièrement détenue par la société mère directe ou indirecte, celle-ci possédant, directement ou indirectement, toutes les actions de la société) à condition que, avant que le cessionnaire ne cesse d'être un Associé du cédant, le cédant transfère ses Actions au cessionnaire ou à un autre Associé du cédant, à défaut de quoi les droits aux revenus, au capital et aux droits de vote rattachés aux Actions sont suspendus jusqu'à ce que ces Actions soient transférées au cédant original ou à un Associé de celui-ci.

6.6.3 Sous réserve de l'Article 6.2.2, mais sans limitation aux dispositions de l'Article 6.1.1, aucune Action ne peut être transférée par un Actionnaire:

(a) jusqu'au troisième anniversaire de la date de la constitution de la Société, sans le consentement écrit préalable de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires A et de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires B, ou (b) sans apporter de limitation au paragraphe (a) ci-dessus:

(i) à moins que et jusqu'à ce que les droits de préemption conférés ci-après soient respectés, et

(ii) à moins que les exigences de l'Article 6.10.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.10 s'applique) ou que les exigences de l'Article 6.11.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.11 s'applique).

6.6.4. A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B transfère les Actions B à un cessionnaire qui n'est pas membre du Groupe HBOS (le «Cessionnaire B»), l'Actionnaire B s'engagera à ce que le Cessionnaire B accord, à la date du transfert, les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie), que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout transfert fait en violation de cette clause sera nul et ne pourra être enregistré dans le registre d'actionnaires de la Société.

6.6.5. A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBOS, l'Actionnaire B accordera les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie) que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout Actionnaire B qui agit en violation de cette clause, ne sera pas autorisé à recevoir de dividendes et tout dividende déclaré et payable à cet Actionnaire B sera bloqué jusqu'à ce que l'Actionnaire B respecte cette clause.

6.6.6 Dans les articles 6.6.4 et 6.6.5 ci-dessus et dans l'article 19.5 ci-dessous, le Groupe HBOS, signifie HBOS Pic et chacune des ses succursales constituées au fil du temps.

6.7 Transferts autorisés

6.7.1 Sous réserve de l'Article 6.6.3(a) et de l'Article 6.6.4, et hormis l'hypothèse d'un transfert auquel l'Article 6.6.2 s'applique (et auquel les droits de préemption désignés ci-après ne trouvent pas application), toute personne (un «Candidat Cédant») proposant de transférer des Actions (les «Actions à Céder») devra donner notification d'une telle proposition par écrit (une «Notification de Transfert») à la Société, indiquant le nombre d'Actions à Céder que le Candidat Cédant souhaite transférer, la personne à laquelle le Candidat Cédant propose de transférer les Actions à Céder (un «Candidat Cessionnaire») ainsi que le prix proposé pour les Actions à Céder. La Notification de Transfert devra être accompagnée par le (les) certificat(s) d'actions des Actions à Céder du Candidat Cédant visées à la Notice de Transfert et des transferts en blanc dûment exécutés en relation avec ceux-ci. La Société devra immédiatement notifier la réception et le contenu de la Notification de Transfert aux autres Actionnaires et, immédiatement après que le Prix Prescrit pour les Actions à Céder ait été fixé conformément à l'Article 6.7.9, offrir par notification écrite (la «Notification de l'Offre») les Actions à Céder aux autres Actionnaires (autres que les Actionnaires qui sont associés du Candidat Cédant) au Prix Prescrit conformément aux Articles 6.7.2 à 6.7.4. La Notification de Transfert devra faire de la Société le mandataire du Candidat Cédant pour la vente de toutes (et non seulement de certaines) les Actions à Céder indiquées dans la Notification de Transfert à tout Actionnaire ou tous Actionnaires qui sont prêts à acquérir et qui, selon l'Article 6.7.2., ont la faculté d'acquérir les Actions à Céder (chacun un «Actionnaire Acquéreur») au Prix Prescrit. Une Notification de Transfert ne pourra être révoquée qu'avec l'accord du Conseil d'Administration.

6.7.2 Les Actions à Céder sont offertes aux Actionnaires de la Société (autre que le Candidat Cédant ou tout Associé de celui-ci) proportionnellement à la détention de chaque Actionnaire de la manière décrite à l'article 6.7.3 ci-dessous. La Notification de l'Offre invite chaque Actionnaire autorisé à acheter les Actions à Céder à déclarer dans sa réponse le nombre d'Actions supplémentaires (le cas échéant) qu'il souhaite acquérir en plus de sa quote-part. Si des Actionnaires en droit d'acheter les Actions à Céder n'acceptent pas l'offre intégralement dans le respect de leurs quotes-parts respectives, la Société devra utiliser les Actions à Céder non acceptées pour satisfaire aux demandes supplémentaires d'Actions à Céder par tous les Actionnaires qui ont accepté l'offre intégralement en respectant leur quote-part respective et qui ont indiqué qu'ils seraient prêts à accepter des Actions à Céder dépassant leur quote-part, pour autant que possible en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent déjà, pour autant qu'aucun Actionnaire ne soit obligé d'acheter plus d'Actions à Céder qu'il n'avait demandé. Si aucune Action à Céder ne peut être offerte sans être fractionnée aux Actionnaires proportionnellement aux Actions qu'ils détiennent déjà, les mêmes Actions devront être offertes aux Actionnaires, ou à une partie d'entre eux, dans des proportions ou de manière déterminées par les lots tirés pour celles-ci, et de tels lots devront être tirés de la manière jugée la plus appropriée par le Conseil d'Administration

6.7.3 La Notification de l'Offre devra être accompagnée d'une copie de tous les certificats des réviseurs d'entreprises requis par l'Article 6.7.9 et mentionner les noms du Candidat Cédant et du Candidat Cessionnaire, le Prix Prescrit par Action à Céder et devra spécifier que les acceptations de l'offre contenue dans la Notification de l'Offre doivent être reçues par écrit par la Société dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, à défaut de quoi les prétendues acceptations d'une telle offre ne seront pas valides. La Notification de l'Offre devra également mentionner que l'offre des Actions à Céder est conditionnelle aux acceptations reçues des Actionnaires Acquéreurs conformément à cet Article 6.7 pour toutes les Actions à Céder.

6.7.4 Si l'Article 6.10 (Offre d'Achat - Spécifique) ou l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'appliquent également au transfert d'Actions à Céder projeté auquel cet Article 6.7 s'applique, la Notification de l'Offre devra, en plus, décrire les termes de l'offre faite à un Actionnaire B conformément à l'article 6.10 ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire faite conformément à l'article 6.11, et devra requérir que chaque Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou chaque Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) déclare par écrit, dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, si cet Actionnaire B ou cet Actionnaire ne souhaite pas acheter des Actions à Céder, si cet Actionnaire B souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B faite conformément à l'Article 6.10 ou, comme cela peut être le cas, cet Actionnaire souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre Obligatoire faite conformément à l'Article 6.11. Si aucune notification écrite n'est reçue d'un Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou d'un Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) endéans cette période de 21 jours ouvrables, cet Actionnaire B ou cet Actionnaire est réputé ne pas avoir accepté l'Offre aux Actionnaires B, ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire.

6.7.5 Si des Actionnaires Acquéreurs ont été trouvés pour toutes (et non pour une partie seulement) les Actions à Céder endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.3 ci-dessus, la Société donne notification écrite au plus tard que 7 jours ouvrables après l'expiration d'une telle période, (une «Notification de Vente») au Candidat Cédant spécifiant les Actionnaires Acquéreurs, et le Candidat Cédant est lié dès le paiement du prix dû pour toutes les Actions à Céder de transférer les Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. Les Actionnaires Acquéreurs devront, endéans 14 jours ouvrables à compter de l'émission de la Notice de Vente, exécuter l'acquisition du Candidat Cédant des Actions à Céder au Prix Prescrit.

6.7.6 Dans le cas où le Candidat Cédant, après avoir été lié conformément à ce qui a été mentionné plus haut fait défaut dans le transfert de certaines Actions à Céder, la Société peut recevoir le prix d'achat en son nom, et le Candidat Cédant en défaut doit donner mandat à la Société de transférer de telles Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. La réception par la Société du prix d'achat est libératoire pour les Actionnaires Acquéreurs. La Société détient en dépôt le prix d'achat sans aucune obligation de payer des intérêts. Si le transfert des Actions à Céder requis tel que spécifié précédemment n'a pas été exécuté pour une raison autre que le manquement de la Société de se conformer aux présents Statuts ou un défaut du Candidat Cédant endéans des 14 jours ouvrables de l'émission de la Notification de Vente, les certificats et le transfert dûment complétés des Actions à Céder devront être retournés au Candidat Cédant et le Candidat Cédant pourra vendre de telles Actions à Céder au Candidat Cessionnaire conformément à l'article 6.7.7 ci-dessus.

6.7.7 Sous réserve du respect par le Candidat Cessionnaire des dispositions de l'Article 6.10 des Statuts ou, le cas échéant, de l'article 6.11 lorsque l'Article 6.10 ou l'Article 6.11 s'applique au transfert proposé des Actions à Céder, si la Société ne donne pas une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période prévue à l'article 6.7.5 ci-dessus (dans l'hypothèse où des Actionnaires Acquéreurs n'ont pas été trouvés pour toutes les Actions à céder et où, par conséquent, il n'est pas requis de donner une Notification de Vente prévue à l'article 6.7.5), le Candidat Cédant devra, pendant la période de 30 jours ouvrables suivant l'expiration du délai tel que spécifié, avoir la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit ou autrement au Candidat Cessionnaire à des termes qui ne peuvent être plus favorables que ceux prévus par la Notification de Vente. Si des Actionnaires Acquéreurs sont trouvés pour toutes les Actions à Céder et que par conséquent la Société est obligée de donner une Notification de Vente en vertu de l'article 6.7.5 et qu'elle manque à cette obligation, alors (sans limitation d'un autre droit ou moyen de recours à la disposition d'une partie) le Candidat Cédant n'a pas la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire.

6.7.8 Toutes les Actions transférées conformément à cet Article 6.7 sont transférées avec une garantie de pleine propriété et libres de toute charge avec tous les droits, bénéfices et avantages y afférents à la date de la Notification de Transfert à l'exception du droit aux dividendes déclarés mais non payés avant la date de la Notification de Transfert pour les Actions.

6.7.9 Le «Prix Prescrit» des Actions à Céder (et le prix auquel une Offre Obligatoire, l'Offre à un Actionnaire B (telle que définie ci-dessus) ou l'acquisition obligatoire des Actions Minoritaires (telle que définie ci-dessus) est faite dans le cas des ces Statuts), est soit:

(a) le prix par Action à Céder énoncé dans la Notification de Vente en question conformément à l'Article 6.7.1, pour autant que celui-ci représente une offre de bonne foi d'un tiers indépendant du Candidat Cédant capable de réaliser l'acquisition (et en cas de litige ou question concernant un tel tiers, son offre ou sa capacité d'y procéder tout Actionnaire voulant acquérir peut exiger un certificat des réviseurs d'entreprises sur une telle question); ou

(b) s'il n'y a pas d'offre susceptible d'être certifiée comme il a été mentionné plus haut, le prix par Action à Céder peut résulter d'un accord entre le Candidat Cédant et au moins un Administrateur A et l'Administrateur B, à défaut d'un tel accord dans les 14 jours ouvrables de la date de la Notification de Transfert, celui que les réviseurs d'entreprises certifient par écrit être, selon leur avis et ayant tenu compte de l'ensemble des circonstances pertinentes, la valeur équitable de la vente entre un vendeur consentant et un acquéreur consentant. En certifiant ceci, les-dits réviseurs d'entreprises doivent être considérés comme agissant en tant qu'experts et non comme arbitres et leur décision est finale et obligatoire pour les parties en question. Pour réaliser une telle certification et évaluation, le Candidat Cédant et le Conseil d'Administration doivent autoriser les réviseurs d'entreprises à accéder à de telles informations qu'ils considèrent raisonnablement nécessaires pour donner leur certificat. Les frais et honoraires des réviseurs d'entreprises sont supportés pour une moitié par le Candidat Cédant et pour l'autre moitié par les Actionnaires Acquéreurs (proportionnellement nombre d'Actions à Céder).

6.8 A l'exception des transferts faits en vertu de l'Article 6.6 (en ce compris, sans limitation aucune, tout transfert pour exécuter toute sûreté de toute banque, prêteur ou autre nommée de ceux-ci tel qu'énoncé à l'Article 6.6.1) ou des Articles 6.7, 6.10, 6.11 ou 6.12 qui doivent être inscrits par les Administrateurs en payant les droits d'enregistrement appropriés ou autres impôts, les Administrateurs peuvent, à leur discrétion absolue et sans en donner la raison, refuser d'inscrire, ou suspendre l'inscription pour tout transfert de toute Action, qu'elle soit ou non payée entièrement.

6.9 Sous réserve des dispositions de l'Article 6.7 ci-dessus, l'instrument de transfert d'une Action est signé par ou au nom du cédant et le cédant est réputé rester le détenteur de l'Action jusqu'au moment où le nom du cessionnaire est inscrit dans le registre des actionnaires de la Société; à condition que dans le cas où une Action est payée partiellement, l'instrument de transfert soit aussi signé par le cessionnaire.

6.10 Offre d'Achat - Spécifique

6.10.1 Cet Article 6.10 s'applique lorsqu'un Actionnaire B ou un de ses Associés détiennent des Actions et qu'un transfert d'Actions par un Actionnaire A ou un de ses Associés (autre qu'un transfert à un Associé réalisé en vertu de l'Article 6.6.2 ou qu'un transfert auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique) aurait pour résultat, s'il est inscrit, que les Actionnaires A et ses Associés détiennent ensemble 50% ou moins des Actions émises.

6.10.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.10 s'applique ne peut être fait ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'«Offre aux Actionnaires B») aux Actionnaires B pour acquérir toutes les Actions détenues par l'Actionnaire B en question selon les termes de l'Article 6.10.3.

6.10.3 L'Offre aux Actionnaires B est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue par l'Article 6.7.4 ci-dessus endéans laquelle les Actionnaires B doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre aux Actionnaires B sera seulement conditionnée au fait que la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente aux Actionnaires A ou ses Associés concernés (comme Candidat Cédant) endéans la période prévue à l'Article 6.7.5. Les Actionnaires B devront, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B, compléter la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé d'exécuter l'Offre aux Actionnaires B pour les Actions d'un Actionnaire B.

6.10.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre aux Actionnaires B, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre aux Actionnaires B dans la Notification de l'Offre conformément aux dispositions de l'Article 6.7.4.

6.11 Offre d'Achat - Général

6.11.1 Cet Article 6.11 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions (autre que le transfert à un Associé fait en vertu de l'Article 6.2) aurait pour résultat, s'il est inscrit, qu'une personne ou toute autre personne (chacun étant un «Actionnaire du Groupe Acquéreur») détiennent ensemble plus de 50% des Actions émises.

6.11.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.11 s'applique ne peut être réalisé ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'«Offre Obligatoire») à chaque détenteur d'Actions (qui peut ou pas inclure le Candidat Cédant) (les «Actionnaires de l'Offre Obligatoire») d'acquérir toutes les Actions qu'ils détiennent selon les termes de l'Article 6.11.3.

6.11.3 L'Offre Obligatoire est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue à l'Article 6.7.4 ci-dessus endéans laquelle les Actionnaires doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre Obligatoire sera conditionnelle seulement si la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.5. Les Actionnaires de l'Offre Obligatoire doivent, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre Obligatoire, réaliser la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé de réaliser l'Offre Obligatoire pour les Actions d'un Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas complété une telle vente.

6.11.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre Obligatoire, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre Obligatoire pour la Notice de l'Offre conformément à l'Article 6.7.4.

6.12 Droit de vente forcée («Drag Along»)

6.12.1 Cet Article 6.12 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique ou s'est appliqué (ce qui exclut, afin d'éviter tout doute, un transfert à un Associé en vertu de l'Article 6.6.2 ou un transfert auquel l'Article 6.10 (Offre d'Achat - Spécifique) s'applique) a pour résultat qu'une personne détient avec une ou plusieurs autres personnes (chacune étant un «Actionnaire du Groupe d'Acquisition») plus de 50% des Actions émises.

6.12.2 Si un transfert auquel cet Article s'applique a pour résultat qu'un Actionnaire du Groupe d'Acquisition détient plus de 50% des Actions émises, l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition, en envoyant une notification (une «Notification d'Acquisition Forcée») à chaque Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas accepté ou exécuté l'Offre Obligatoire (un «Actionnaire Minoritaire»), peut dans les 14 jours ouvrables du transfert, forcer tous les Actionnaires Mineurs à vendre toutes leurs Actions (les «Actions Mineurs») au Prix Prescrit à une ou plusieurs personnes identifiée(s) par l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition («Cessionnaires»).

6.12.3 Les Actions Mineurs faisant l'objet de la Notification d'Acquisition Forcée sont vendues et cédées conformément aux dispositions des Articles 6.12.4 à 6.12.6.

6.12.4 Pas plus tard que 14 jours ouvrables après l'utilisation de la Notification d'Acquisition Forcée (la «Date de Réalisation»), les Actionnaires Mineurs délivrent à la Société les documents de cession d'actions pour les Actions Mineurs avec les certificats d'actions correspondants. A la Date de Réalisation, la Société paie le Prix Prescrit pour les Actions Mineurs aux Actionnaires Mineurs, au nom de chaque Cessionnaire, dans la mesure où les Cessionnaires ont remis les fonds requis à la Société. La réception de la Société du prix décharge les Cessionnaires. La Société garde le prix en dépôt pour les Actionnaires Mineurs sans aucune obligation de payer des intérêts.

6.12.5 Si les Cessionnaires n'ont pas, à la Date de Réalisation, remis à la Société les fonds pour payer toutes les Actions Mineurs, les Actionnaires Mineurs ont droit à la restitution des documents de cession d'actions et des certificats d'action pour les Actions Mineurs et les Actionnaires Mineurs n'ont plus aucun droit ou obligation en vertu de l'Article 6.11 en ce qui concerne les Actions Mineurs.

6.12.6 Si un Actionnaire Mineur ne délivre pas, à la Date de Réalisation, les documents de cession d'actions ou les certificats d'action pour les Actions Mineurs des Actionnaires Mineurs à la Société, la Société peut autoriser certaines personnes à réaliser un ou plusieurs transfert(s) de ces Actions Mineurs, au nom de l'Actionnaire Mineur, à chaque Cessionnaire, dans la mesure où le Cessionnaire a, à la Date de Réalisation, donné à la Société les fonds pour payer le Prix Prescrit pour les Actions Mineurs offertes. L'Actionnaire Mineur défaillant rend ses certificats d'actions pour les Actions Mineurs à la Société. A la restitution, l'Actionnaire Mineur a droit au Prix Prescrit pour les Actions Mineurs.

6.12.7 Tant que cet Article 6.12 s'applique aux Actions d'un Actionnaire Mineur, ces Actions ne peuvent être transférées autrement qu'en vertu de cet Article 6.12.

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et révocation des administrateurs.

7.1 Il y aura au maximum cinq (5) administrateurs et qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale. Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions A (et en cas d'égalité de détention, le détenteur dont le nom est inscrit en premier dans le registre des Actionnaires de la Société) est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de six candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera trois administrateurs qui seront connus comme «Administrateurs A» (les «Administrateurs A»). Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions B est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de deux candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera un administrateur qui sera connu comme «Administrateur B» («Administrateur B»).

7.2 La majorité des membres du Conseil d'Administration devra toujours résider au Luxembourg. Chaque désignation d'administrateur qui contreviendrait à l'Article 7.2 sera nulle.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur A pour cause de décès, retraite ou autrement, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur A sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions A. En cas de vacance d'un poste d'administrateur B pour cause de décès, retraite ou autre, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur B sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions B.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire, mais un administrateur non-résident fiscalement au Royaume-Uni ne peut pas désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement au Royaume-Uni. De plus, un administrateur non-résident fiscalement en Allemagne ne peut désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement en Allemagne.

8.8 Un administrateur, autre qu'un administrateur qui réside fiscalement au Royaume-Uni ou qu'un administrateur qui réside fiscalement en Allemagne, peut être désigné comme mandataire de un ou plusieurs de ses collègues, à condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

8.9 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/ sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.10 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.11 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.

8.12 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés régulières.

8.13 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

8.14 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.11, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, firme ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, firme ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil («bureau»). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Aucune démarche prévue dans cet Article 9 ne peut être accomplie au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Audit. Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

14.2 Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.

14.3 Les Matières Réservées sont les suivantes:

- (a) la modification des Statuts,
- (b) la modification du capital social autorisé ou émis de la Société ou les droits qui y sont attachés;
- (c) l'installation de bureaux, centres administratifs et agences en dehors du Grand-Duché de Luxembourg;
- (d) l'approbation du Business Plan (plan d'activité) réalisé de temps en temps par le Conseil d'Administration (le «Business Plan»), ainsi que toutes les modifications substantielles du Business Plan;
- (e) sauf disposition contraire de la loi, la décision de mettre la Société en liquidation ou sous une autre gestion extérieure;
- (f) toutes les matières pour lesquelles le droit luxembourgeois requiert l'approbation unanime des Actionnaires ou une majorité des deux tiers des votes des Actionnaires à une Assemblée Générale;
- (g) tout emprunt important d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés, à moins que de tels emprunts importants d'argent et de tels accords de couverture associés ou contrats dérivés ne soient prévus par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus);
- (h) toute acquisition ou cession de tout bien substantiel de la Société à moins que une telle acquisition ou cession ne soit prévue par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus); et
- (i) la constitution de tout gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur tous les biens ou sur substantiellement tous les biens de la Société à moins qu'un tel gage hypothèque, charge ou autre sûreté ne soit prévu par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus).

Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 1^{er} mercredi du mois de mai de chaque année à 10h00.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et date spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote.

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits.

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration en deans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 Sous réserve de tout accord avec l'Actionnaire A disposant autrement, dans les cas où (i) l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBoS ou (ii) transfère les Actions B à un Cessionnaire B, tout dividende déclaré mais non payé ou toute distribution (incluant, sans limitation, tout remboursement, ou paiement d'intérêts d'un prêt actionnaire) ne peut être payé à l'Actionnaire B aussi longtemps que l'actionnaire de l'Actionnaire A perçoit les produits relatifs à ces dividendes déclarés ou à une autre distribution.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Capital libéré (en EUR)	Nombre d'actions
RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A.R.L., pré-qualifiée,	24.780,-	24.780,-	2.478 A
MARCOL EUROPE S.A, pré-qualifiée,	8.220,-	8.220,-	822 B
Total:	33.000,-	33.000,-	3.300

Les trois mille trois cents (3.300) actions de la Société ont été entièrement souscrites par les souscripteurs et entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est à la libre disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de deux mille six cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les personnes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre) et le nombre des auditeurs à 1 (un).

3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs A:

- Monsieur Pii Ketvel, Directeur de sociétés, né à Helsinki, Finlande, le 4 juin 1968, demeurant à L-2535 Luxembourg, 20c, boulevard Emmanuel Servais;

- Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Mademoiselle Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

4. Est nommé en qualité d'administrateur ordinaire:

- Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyvor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

5. Est nommée commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL SARL avec siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.

6. Les administrateurs sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit (2008).

7. Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit (2008).

8. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que sa représentation à cet égard à l'un ou plusieurs de ses membres ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs).

Le notaire instrumentant, lequel comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, dûment représentées comme énoncé ci-dessus le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2007. Relation GRE/2007/1296. — Reçu 330 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007052150/231/1132.

(070051695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Optima Invest Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.687.

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding OPTIMA INVEST HOLDING, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 janvier 2002, publiée au Mémorial C numéro 725 du 13 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.687.

La séance est ouverte à 13.30 heures, sous la présidence de Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jennifer Wirtz, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Floriane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire actuel de la société et renonciation du droit de souscription préférentiel par l'actionnaire minoritaire.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que la société anonyme NEW ENTREPRISES S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 27 mars 2007,

déclare avoir renoncé à son droit préférentiel de souscription, et décide d'admettre à la souscription des deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles,

la société anonyme NEWMASTER ASSOCIATES S.A., ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town à Tortola,

ici représentée par son mandataire spécial Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 27 mars 2007,

Laquelle société représentée par son mandataire susnommé a déclaré souscrire pour son compte à deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), existant à son profit et détenue envers la société OPTIMA INVEST HOLDING, préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du par le Réviseur d'Entreprises la société DEBELUX AUDIT, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante;

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale et des 2.500 actions de la société à émettre en contrepartie.»

Lequel rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Les autres alinéas de l'article cinq restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Houssa, J. Wirtz, F. Schmit, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2007, Relation: EAC/2007/3252. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007052546/272/89.

(070052243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and seven, on the second day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M^e François Felten, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of COLT TELECOM GROUP S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary as a société anonyme on 13 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») under number 1237 of 27 June 2006, whose articles of association have been amended for the last time on 7th February 2007 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, pursuant to a decision of the delegate of the board of directors of the Company on the issue of shares within the issued capital of 15 February 2007 (the «Decision»), a copy of which after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article five paragraphs 1 and 3 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

«(1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million Euro (€ 1,250,000,000.-) to be represented by one billion (1,000,000,000) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (€ 1.25). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of these Articles.

(3) The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The holders of ordinary shares shall be entitled to preemptive rights in respect of any future issuance of ordinary shares for cash. The Board may though at any time and from time to time in its sole discretion exclude the preemptive rights of the shareholders to the extent it deems advisable [...]

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above, and further to the Decision adopted pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 3 August 2006, the Company has issued six thousand three hundred and thirty one (6,331) fully paid shares of a nominal value of one Euro twenty-five cents (€ 1.25) each, for a total issue price of eight thousand one hundred and seventy one pounds and ninety nine pence (£ 8,171.99) representing twelve thousand three hundred and nineteen Euro and fifty two cents (€ 12,319.52), at the exchange rate as set out in the attached Decision.

A total of seven thousand nine hundred and thirteen Euro and seventy-five cents (€ 7,913.75) are to be allocated to the share capital of the Company and four thousand four hundred and five Euro and seventy-seven cents (€ 4,405.77) are to be allocated to the distributable share premium account.

Evidence of the payment to the Company of the contribution in cash at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of eight hundred and fifty million eighty-two thousand eight hundred and sixty-six Euro and twenty five cents (€ 850,082,866.25) by the issue of six thousand three hundred and thirty-one (6,331) new shares of the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 2 of article five of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

«(2) The presently recorded issued share capital of the Company is fixed at eight hundred and fifty million eighty-two thousand eight hundred and sixty-six Euro and twenty five cents (€ 850,082,866.25) represented by six hundred eighty million sixty-six thousand two hundred and ninety-three (680,066,293) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (€ 1.25) each, all of the said shares being fully paid.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at 1,500.- Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le deuxième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

M^e François Felten, maître en droit, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de COLT TELECOM GROUP S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné, en tant que société anonyme le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1237 du 27 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 7 février 2007 par acte du notaire soussigné, non encore publiés au Mémorial, conformément à une décision du délégué du conseil d'administration de la Société du 15 février 2007 relative à l'émission d'actions dans la limite du capital (la «Décision»), dont une copie, après avoir été paraphée et paraphée par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article cinq paragraphes 1^{er} et 3 des Statuts de la Société dispose que:

«(1) Le capital social autorisé de la Société est un milliard deux cent cinquante millions d'Euro (€ 1.250.000.000,-); il est représenté par un milliard (1.000.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cens (€ 1,25). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication des Statuts.

[...]

(3) Le Conseil d'Administration, ou un ou plusieurs délégués régulièrement nommés par lui peuvent, à tout moment, émettre des actions, dans la limite du total d'actions autorisées, à tout moment et conformément à toutes dispositions et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'administration ou son/ses délégués pourront déterminer, à leur entière discrétion.

Les porteurs d'actions ordinaires seront en droit de bénéficier de droits préférentiels de souscription en liaison avec toute émission au comptant ultérieure d'actions ordinaires. Le Conseil pourra toutefois, à tout moment, exclure, à son entière discrétion, les droits préférentiels de souscription des actionnaires [...]

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (I) ci-avant, et selon la Décision du délégué du conseil d'administration du 15 février 2007 conformément à une résolution du conseil d'administration de la Société du 3 août 2006, la Société a émis six mille trois cent trente et une (6.331) actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, pour un prix total d'émission de huit mille cent soixante et onze Livre Sterling et quatre-vingt-dix-neuf pence (£ 8.171,99), représentant douze mille trois cent dix neuf Euro et cinquante-deux cents (€ 12.319,52), à un taux de change tel qu'indiqué dans la Décision ci-jointe.

Un total de sept mille neuf cent treize Euro et soixante-quinze cents (€ 7.913,75) seront attribués au capital social de la Société et quatre mille quatre cent cinq Euro et soixante-dix-sept cents (€ 4.405,77) seront affectés au compte prime d'émission.

Preuve du paiement à la Société de l'apport en numéraire au moment de l'émission des actions a été donnée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède que le capital social émis de la Société a été augmenté pour atteindre un montant total de huit cent cinquante millions quatre vingt deux mille huit cent soixante-six Euro et vingt cinq cents (€ 850.082.866,25) par l'émission de six mille trois cent trente et une (6.331) nouvelles actions dans la Société. A la suite à cette augmentation de capital, le paragraphe 2 de l'article cinq des Statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

«(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est actuellement fixé à huit cent cinquante millions quatre vingt deux mille huit cent soixante six euros et vingt-cinq cents (€ 850.082.866,25); il est représenté par six cent quatre-vingts millions soixante-six mille deux cent quatre-vingt-treize (680.066.293) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq (€ 1,25), chacun, lesdites actions ayant été intégralement payée.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à 1.500,- euros.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: F. Felten, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation: LAC/2007/1429. — Reçu 123,20 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052122/211/114.

(070051738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 65.968.

Im Jahre zweitausendsieben, am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie Grethen mit Amtswohnsitz in Rambrouch.

Wird eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft HAMMER LOGISTIK A.G., welche ihren Sitz in L-5445 Schengen, 11, route du Vin hat, abgehalten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette am 26. August 1998 veröffentlicht im Memorial C Nummer 802 vom 4. November 1998,

die Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Francis Kessler mit Amtswohnsitz in Esch an der Alzette, am 2. September 1998, veröffentlicht im Memorial C Nummer 829 vom 13. November 1998,

die Statuten wurden ein weiteres Mal abgeändert gemäss Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 15. November 2001, veröffentlicht im Memorial C Nummer 425 vom 16. März 2002,

die Statuten wurden ein weiteres Mal abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Frieders mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 8. Mai 2002, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1172 vom 5. August 2002.

Herr Wolfgang Hammer, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-52076 Aachen, Flandrische Strasse 11A, welcher den Vorsitz führt, nennt Herrn Ulrich Bresser, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-52066 Aachen, Ronheider Weg, 13C, zum Schriftführer.

Die Versammlung ernennt Herrn Dirk Franken, Speditionskaufmann, wohnend in D-52499 Baesweiler, Gördelerstrasse 6, zum Stimmzähler.

Nachdem das Büro sich zusammengefunden hat gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab.

1.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre und die Zahl deren Aktien sind in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, welche durch die Vollmachtnehmer der Aktionäre sowie durch das Büro der Versammlung unterschrieben wird. Diese Liste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

Die Vollmachten welche durch die Vollmachtnehmer unterschrieben wurden, bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

Da das gesamte Aktienkapital bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie ordnungsgemäß einberufen worden sind und zuvor genügend Kenntnis von der Tagesordnung nehmen konnten, sind keine Einberufungsschreiben erforderlich.

Gegenwärtige Versammlung ist demnach ordnungsgemäß einberufen und kann über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen.

Die Tagesordnung setzt sich wie folgt zusammen:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes an folgende Adresse: L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch
- Kapitalerhöhung über siebenhunderteinundsechzigtausend (761.000,-) Euro um das Gesellschaftskapital von vierundsechzigtausend (64.000,-) Euro auf achthundertfünfundzwanzigtausend (825.000,-) Euro zu erhöhen
- Entsprechende Abänderung der Gesellschaftssatzungen.
- Festsetzung der Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf vier (4),
- Ernennung von Herrn Ulrich Bresser, wohnhaft in D-52066 Aachen, Ronheider Weg, 13C, als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied.
- Verschiedenes

Nach Verhandlung hat die Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird an folgende Adresse verlegt:

L-4562 Differdange, Z. I. Hahneboesch

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen eine Kapitalerhöhung über siebenhunderteinundsechzigtausend (761.000,-) Euro um das Gesellschaftskapital von vierundsechzigtausend (64.000,-) Euro auf achthundertfünfundzwanzigtausend (825.000,-) Euro zu erhöhen durch die Schaffung von eintausend (1.000) Aktien ohne Nominalwert.

Diese eintausend (1.000) neugeschaffenen Aktien wurden gezeichnet durch die Gesellschaft deutschen Rechts EUROPAVERKEHRE HAMMER & CO G.m.b.H. mit Sitz in D-52070 Aachen, Grüner Weg 102, welche der ausserordentlichen Generalversammlung beigetreten ist.

Die Gesellschaft EUROPAVERKEHRE HAMMER & CO G.m.b.H ist hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Ulrich Bresser, vorbenannt.

Vierhundertsechsdreißig (436) der neugeschaffenen Aktien, entsprechend einem Betrag von dreihundertdreißig tausend (330.000,-) Euro, wurden befreit durch eine Sacheinlage wie dies aus einem Bericht des Wirtschaftsprüfers Herr Alain Kohnen Wirtschaftsprüfer aus L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, hervorgeht, welcher Bericht folgende Schlussfolgerung enthält:

«4. Schlussfolgerungen

In Ausführung von Artikel 32-1 (5) des Gesetzbuchs über die Handelsgesellschaften haben wir die durch den Verwaltungsrat der Aktiengesellschaft HAMMER LOGISTIK AG ermittelte Bewertung der gelegentlich der gegenwärtigen Kapitalerhöhung einzubringenden, mit 330.000,- € bewerteten, aus einer Teilforderung bestehenden Sacheinlage geprüft. Nach Zeichnung von zusätzlichen Bareinlagen in Höhe von 431.000,- € betrage das Gesellschaftskapital von augenblicklich 64.000,- € nach der Kapitalerhöhung 825.000,- €, dargestellt durch 2.000 Aktien ohne Nennwert.

Die Sacheinlage besteht aus einer Teilforderung in Höhe von 330.000,- €, die durch die GmbH EUROPAVERKEHRE HAMMER & CO eingebracht wird.

Unsere Prüfung umfasst sämtliche Prüfungshandlungen, welche wir den gegebenen Umständen entsprechend für erforderlich hielten, bezüglich Ursprung und Eigentumsverhältnissen, sowie Ausweis, Bewertung und Vergütung der Sacheinlage.

Die durch den Verwaltungsrat vorgesehene ausschließlich vertragliche Vergütung für diese Sacheinlage und Bareinlage besteht in der Schaffung und Ausgabe an den Einbringer der Sacheinlagen von insgesamt 1.000 Aktien der Gesellschaft.

Abschließend, nach dem Ergebnis unserer Prüfung, in Übereinstimmung mit den Prüfungsempfehlungen des Instituts der Wirtschaftsprüfer (IRE) im Fall von Kapitalerhöhungen durch Sacheinlagen, bestätigen wir, dass:

1. Die Beschreibung der Sacheinlagen mit der erforderlichen Genauigkeit und Übersichtlichkeit erstellt wurde.

2. die Bewertung der Sacheinlagen nach den gesetzlichen Bestimmungen erfolgte, den allgemein anerkannten, betriebswirtschaftlichen Grundsätzen entspricht und die so ermittelte Wertschätzung nicht niedriger ist als der Pariwert der zu deren Vergütung auszugebenden Aktien.»

- Die Befreiung der restlichen fünfhundertsechsdreißig (566) Aktien ohne Nennwert entsprechend vierhunderteinunddreißig (431.000,-) Euro erfolgt durch eine Bareinlage die gemäss den gesetzlichen Bestimmungen bis spätestens in fünf (5) Jahren ab den heutigen Datum erfolgen muss

Die letztgenannten fünfhundertsechsdreißig (566) neugeschaffenen Aktien bleiben bis zur vollständigen Befreiung Namensaktien.

Dritter Beschluss

Gemäss den vorhergehenden Beschlüssen werden die Gesellschaftssatzungen wie folgt abgeändert:

Der erste Abschnitt des Artikels 2.- lautet wie folgt:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Differdingen»

Der erste Abschnitt des Artikels 5.- hat ab jetzt folgenden Wortlaut:

« **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt achthundertfünfundzwanzigtausend (825.000,-) Euro und ist eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien ohne Nennwert».

Vierter Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier (4) festgesetzt.

Fünfter Beschluss

Herrn Ulrich Bresser, wohnhaft in D-52066 Aachen, Ronheider Weg, 13C, wird als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist erklärt der Vorsitzende die Versammlung als geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Rambrouch am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Erschienen, alle dem Notar bekannt nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort haben besagte Personen gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Hammer, U. Bresser, D. Franken, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 2 avril 2007. Relation: RED/2007/379. — Reçu 7.610 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Rambrouch, den 17. April 2007.

L. Grethen.

Référence de publication: 2007052120/240/107.

(070051857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Acaju Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 56.820.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052329/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00140. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

FoodVest Equity Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.123.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CapVest HOLDING L.P., a limited partnership acting by its general partner CapVest GROUP LIMITED, a limited company with registered office at Canon's court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM 12,

hereby represented by Ms Audrey Scarpa, lawyer, with professional address in Luxembourg by virtue of proxy given on 20 March 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société anonyme FoodVest EQUITY CO S.A., having its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 26 February 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, not yet published in the Mémorial C, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 125123; whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 19 March 2007, not yet published in the Mémorial C, (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the capital of the Company by an amount of three hundred forty-three thousand eight hundred sixty-three point eighty-five pounds sterling (GBP 343,863.85) so as to raise it from its current amount of twenty-one thousand two hundred ten point twenty pounds sterling (GBP 21,210.20) to an amount of three hundred sixty-five thousand seventy-four point zero five pounds sterling (GBP 365,074.05).

2 To issue thirty-four million three hundred eighty-six thousand three hundred eighty-five (34,386,385) new shares, each with a nominal value of one penny (GBP 0.01), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3 To accept the subscription of the thirty-four million three hundred eighty-six thousand three hundred eighty-five (34,386,385) new shares, each with a nominal value of one penny (GBP 0.01), by the existing shareholder of the Company, CapVest HOLDING L.P., and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares by a contribution in cash and to allocate these newly issued shares to CapVest HOLDING L.P., in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend article 5 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of this agenda.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the capital of the Company by an amount of three hundred forty-three thousand eight hundred sixty-three point eighty-five pounds sterling (GBP 343,863.85) so as to raise it from its current amount of twenty-one thousand two hundred ten point twenty pounds sterling (GBP 21,210.20) to an amount of three hundred sixty-five thousand seventy-four point zero five pounds sterling (GBP 365,074.05).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue thirty-four million three hundred eighty-six thousand three hundred eighty-five (34,386,385) new shares, each with a nominal value of one penny (GBP 0.01), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription

There now appeared Ms. Audrey Scarpa, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of CapVest HOLDING L.P., by virtue of the above-mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CapVest HOLDING L.P., for the thirty-four million three hundred eighty-six thousand three hundred eighty-five (34,386,385) new shares, each with a nominal value of one penny (GBP 0,01), and to make payment in full of the nominal value of each such new shares in an aggregate amount of three hundred forty-three thousand eight hundred sixty-three point eighty-five pounds sterling (GBP 343,863.85) by a contribution in cash.

The person appearing declared, and the sole shareholder recognised, that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of three hundred forty-three thousand eight hundred sixty-three point eighty-five pounds sterling (GBP 343,863.85) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the thirty-four million three hundred eighty-six thousand three hundred eighty-five (34,386,385) new shares to CapVest HOLDING L.P.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association, which will from now on be read as follows:

« **Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at three hundred sixty-five thousand seventy-four point zero five pounds sterling (GBP 365,074.05) divided into thirty-six million five hundred seven thousand four hundred five (36,507,405) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.»

Expenses

For the purpose of the registration the amount of GBP 343,863.85 is evaluated at EUR 506,453.-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt deux mars.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CapVest HOLDING L.P., une société en commandite représentée par son associé commandité CapVest GROUP LIMITED, une société ayant son siège social à Canon's court, 22 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM 12,

représentée aux fins des présentes par M^e Audrey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 20 mars 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante est le seul associé de FoodVest EQUITY CO S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 26 février 2007, non encore publié au Mémorial C, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125123; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 19 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante-trois mille huit cent soixante-trois virgule quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 343.863,85) de manière à le porter de son montant actuel de vingt et un

mille deux cent dix virgule vingt livres sterling (GBP 21.210,20) à un montant de trois cent soixante-cinq mille soixante-quatorze virgule zéro cinq livres sterling (GBP 365.074,05).

2 Emission de trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-cinq (34.386.385) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

3 Acceptation de la souscription des trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-cinq (34.386.385) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), par l'actionnaire existant de la Société, CapVest HOLDING L.P., et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles actions par un apport en numéraire et attribution des nouvelles actions à CapVest HOLDING L.P. en contrepartie de son apport en numéraire et reconnaissance de l'effectivité de l'augmentation de capital.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1. à 3.

5 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante-trois mille huit cent soixante-trois virgule quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 343.863,85) de manière à le porter de son montant actuel de vingt et un mille deux cent dix virgule vingt livres sterling (GBP 21.210,20), à un montant de trois cent soixante-cinq mille soixante-quatorze virgule zéro cinq livres sterling (GBP 365.074,05).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-cinq (34.386.385) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes.

Souscription

Est ensuite intervenue M^e Audrey Scarpa, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CapVest HOLDING L.P., en vertu de la procuration mentionnée ci-avant.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de CapVest HOLDING L.P., les trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-cinq (34.386.385) nouvelles actions, ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles actions d'un montant total de trois cent quarante-trois mille huit cent soixante-trois virgule quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 343.863,85) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque action nouvelle a été entièrement libérée en espèces et que la somme de trois cent quarante-trois mille huit cent soixante-trois virgule quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 343.863,85) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-cinq (34.386.385) nouvelles actions à CapVest HOLDING L.P.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent soixante-cinq mille soixante-quatorze virgule zéro cinq livres sterling (GBP 365.074,05) représenté par trente-six millions cinq cent sept mille quatre cent cinq (36.507.405) actions ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune. »

Frais et dépenses

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de GBP 343.863,85 est évalué à EUR 506.453,-.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Scarpa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. Relation: LAC/2007/3079. — Reçu 5.067,63 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052145/220/159.

(070051685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

I.E. Lux Clichy n°1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.201.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Massimo Morlotti, employé privé, avec adresse professionnelle à Milan, 3 Piazzale Cadorna, agissant au nom et pour compte de CAAM SGR S.p.A., une société constituée sous la loi italienne, ayant son siège social au Piazzale Cadorna 3, Milan, I-20123 Italie, agissant au nom et pour le compte du fonds d'investissement collectif NEXTRA IMMOBILIARE EUROPA, associé unique de la société à responsabilité limitée I.E. LUX CLICHY n° 1, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan (Italie), le 21 novembre 2006, qui est restée annexée à un acte de décision de l'associé unique de ladite société reçu le 22 novembre 2006 par le notaire instrumentaire et enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, Volume 30CS, Folio 47, Case 1.

Monsieur Massimo Morlotti, préqualifié, est ici représenté par Madame Aurore Helart-Guerini, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Ladite comparante, agissant ès-qualités, a prié le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Dans l'acte de décision de l'associé unique précité il a été décidé d'annuler les catégories A et B de gérants.

En conséquence l'article 13 des statuts doit être modifié et aura désormais la teneur suivante:

dans sa version anglaise:

« **Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the sole signature of one manager.»

dans sa version française:

« **Art. 13. Signatures engageant la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A. Helart-Guerini, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007. Relation: LAC / 2007/ 2518. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007052550/230/40.

(070052440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Euro-Action Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.010.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

EURO-ACTION MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052330/1677/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04331. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070052544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.846.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Sinnwell / R. Schiffels.

Référence de publication: 2007052332/1565/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06723. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070052411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Grange Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 119.342.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour GRANGE HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007052334/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04924. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070052341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Allianz PIMCO Latin Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.521.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

ALIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

M. Biehl / S. Maringer

Référence de publication: 2007052340/755/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04260. - Reçu 60 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070052536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Blu 281 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.374.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLU 281 S.A.
DMC SARL / FIDIS SARL
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007052336/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03762. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Cebarre Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 34.187.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEBARRE HILDING S.A.
MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007052338/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03763. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Camada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 80.769.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052342/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02373. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 13.859.

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE (la «Société»), une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 13.859,

constituée en date du 2 juin 1976 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n ° 120 du 14 juin 1976, et les statuts ont été modifiés:

en date du 1^{er} février 1977 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n ° 52 du 4 mars 1977,

en date du 13 décembre 1979 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n ° 3 du 4 janvier 1980,

en date du 7 avril 1981 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 93 du 8 mai 1981,

en date du 22 mai 1986 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 224 du 8 août 1986,

en date du 17 novembre 1987 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 28 du 1^{er} février 1988,

en date du 5 juillet 1993 par acte devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 435 du 18 septembre 1993,

en date du 31 août 1993 par acte devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 516 du 29 octobre 1993,

en date du 23 février 1996 par acte devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 237 du 11 mai 1996,

en date du 27 janvier 1999 par acte sous seing privé non publié,

en date du 27 juin 2000 par acte devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 848 du 18 novembre 2000,

en date 11 décembre 2001 par acte devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 1255 du 31 décembre 2001,

en date du 20 mars 2003 par acte devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 484 du 6 mai 2003.

La séance est ouverte à douze heures sous la présidence de Monsieur Luigi Paganini, Chief Financial Officer, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Christian Unsen, demeurant à Luxembourg et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luca Gallinelli, Directeur, demeurant à Luxembourg,

tous ici présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate que:

- les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal;

- les procurations émanant des actionnaires représentés resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été paraphées par les mandataires comparants;

- les avis de convocation ont été publiés au Mémorial et dans le Letzebuerg Journal en date du 27 février et du 6 mars 2007;

- les actions étant nominatives, les convocations ont été envoyées par courrier en date du 7 mars 2007;

- il résulte de la liste des présences que la totalité du capital est représentée;

- dès lors, la présente Assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

Monsieur le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1. modification de l'article 3 des statuts;

2. modification de l'article 18 des statuts;

3. divers.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, prend note de la modification du nom du groupe d'appartenance de la banque et modifie l'article trois des statuts en conséquence.

L'article 3 se lit désormais comme suit:

La société a pour objet de faire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations bancaires et financières, de crédit à moyen et à long terme, et notamment:

- De recevoir des dépôts de tiers à vue ou à terme;

- D'émettre tous bons de caisse, certificats de dépôt ou obligations,

- D'accorder directement ou en participation des prêts ou crédits personnels ou commerciaux de tout genre, donner toutes cautions ou garanties;

- De faire toutes opérations sur chèques, billets à ordre ou lettres de change;

- De conserver, gérer, négocier, acheter pour elle-même ou pour compte de tiers toutes valeurs mobilières;

- De placer par offre publique ou privée, de prendre ferme et souscrire à toutes émissions de valeurs mobilières;

- De faire toutes opération en monnaies ou devises;

La société peut en outre prendre toutes participations, faire toutes opérations immobilières et exercer toutes autres activités commerciales ou industrielles ci-dessus défini.

La société fait partie du groupe bancaire INTESA SANPAOLO. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions édictées par le Chef de Groupe dans le cadre de son activité de direction et de coordination, ces dispositions étant prises aussi en exécution des instructions données par la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les administrateurs de la Société fournissent au Chef de Groupe, dans les limites légales, les données et informations permettant d'édicter ces dispositions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de ne pas statuer sur la modification de l'article 18.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix des actionnaires.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé en lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Paganini, C. Unsen, L. Gallinelli, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, Relation: LAC/2007/2544. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007052558/208/96.

(070052481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Uniosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.317.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNIOSA S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 77.317, constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 10 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 39 du 20 janvier 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 779 du 19 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud Schreiber, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Bénédicte Reis, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent huit mille (108.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Mise en liquidation de la société

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005.

4.- Décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- La société GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay, P.O. Box 146, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée confère décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Schreiber, B. Lejeune, B. Reis, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 57, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052554/242/67.

(070052456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Odda Finance Internationale Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 37.267.

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ODDA FINANCE INTERNATIONALE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37.267, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 457 du 10 décembre 1991, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1415 du 1^{er} octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Goy, directeur de société, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Maud Martin, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Eric Biren, expert comptable, Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux cent cinquante (250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Ratification de la décision prise par le conseil d'administration de la société en date du 14 mars 2006 décidant de transférer le siège social de la société en la République de Panama.

2.- Acceptation de la démission des administrateurs avec effet immédiat et décharge.

3.- Acceptation de la démission du commissaire avec effet immédiat et décharge.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision prise par le conseil d'administration de la société en date du 14 mars 2006 décidant de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective du Grand-Duché de Luxembourg au Panama, et de faire adopter par la société la nationalité de la République du Panama, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que le nouveau siège social de la société à Panama, est fixé à l'adresse suivante:

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des tous les administrateurs actuellement en fonction ainsi que du commissaire aux comptes et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats avec effet à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant un période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. Goy, M. Martin, E. Biren, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 décembre 2006, vol. 440, fol. 36, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052559/242/59.

(070052484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

CAMCA Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.766.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 8 mars 2007, il a été décidé de coopter Monsieur Guillaume Rousseau, avec adresse professionnelle au 48, rue la Boétie, F-75008 Paris, France, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007, en remplacement de Monsieur Bernard Philippe, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052607/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Hermitage Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 62.970.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 janvier 2007 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Madame Anne-Sophie Theissen en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Mademoiselle Sonia Still, employée privée, demeurant 103, rue de Kiem, L-8030 Strassen.

- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Messieurs Serge Tabery et Dominique Léonard et Mademoiselle Sonia Still.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007052694/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Greenrock S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.505.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007053026/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05394. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Wardim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.594.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour WARDIM S.A.

G. Birchen

Administrateur B

Référence de publication: 2007052916/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05127. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Ganancia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.626.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 25 juin 1999, acte publié au Mémorial C n^o 718 du 28 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GANANCIA FINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007052913/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05133. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Indolux Private Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.922.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007052926/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05510. - Reçu 88 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

T6 - Ney & Partners S.à r.l. en abrégé Ney & Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6184 Gonderange, 15, rue Wangert.

R.C.S. Luxembourg B 56.847.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007052924/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06289. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070052897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

L'Orchidea S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 9, rue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 103.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2007.

Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Signature

Référence de publication: 2007052923/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Alluxbau s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 34A, rue des Muguets.
R.C.S. Luxembourg B 10.789.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Signature

Référence de publication: 2007052920/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05518. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Sparinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 83.976.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Pour SPARINVEST SICAV
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007052919/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07339. - Reçu 114 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Provimlux Opera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 88.611.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053033/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05066. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Greenrock S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 54.505.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007053029/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05392. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Lënster Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 126.648.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den vierten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung L.E.E. S.à r.l., mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 75.534,

hier rechtmässig vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Jean Schummer, hiernach genannt.

2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GABBANA S.à r.l., mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 67.033,

rechtmässig vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Lucien Gabbana, maître-installateur sanitaire et chauffage, wohnhaft in L-6180 Gonderange, 18, rue de Bourglinster,

welch Letzterer hier vertreten ist durch Herrn Alexander Kieffer, Privatbeamter, wohnhaft in L-4019 Esch/Alzette, 6, rue Jean l'Aveugle, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

3) Frau Lydie Becker-Bettendorf, Landwirtin, geboren in Diekirch, am 24. April 1960, wohnhaft in L-6150 Altlinster, 4, rue de Luxembourg.

4) Herr Marc Becker, Privatbeamter, geboren in Luxemburg, am 13 Mai 1959, wohnhaft in L-6150 Altlinster, 4, rue de Luxembourg.

5) Herr Jacques Berns, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 23. Oktober 1984, wohnhaft in L-6180 Gonderange, 10, rue des Prés.

6) Herr Fernand Frisch, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 23. Juni 1956, wohnhaft in L-6171 Godbrange, 4, rue du Cimitière.

7) Frau Elise Houwen-Greischer, Rentnerin, geboren in Luxemburg, am 24. Mai 1944, wohnhaft in L-6166 Ernster, 82, rue de Grünewald,

hier vertreten durch Herrn Gerrit Houwen, hiernach genannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

8) Herr Gerrit Houwen, Landwirt, geboren in Venray, (Niederlande), am 1. August 1941, wohnhaft in L-6166 Ernster, 82, rue de Grünewald.

9) Herr Martin Houwen, Landwirt, geboren in Venlo, (Niederlande), am 15. Januar 1947, wohnhaft in L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg.

10) Herr Emile Klensch, Landwirt, geboren in Neudorf, am 23. August 1948, wohnhaft in L-6150 Altlinster, 5, rue de Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn Marc Becker, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

11) Herr Carlo Sauber, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 4. Dezember 1969, wohnhaft in L-6175 Schiltzberg, Maison 6.

12) Herr Jean Schummer, Freiberufler, geboren in Luxemburg, am 23. Juli 1967, wohnhaft in L-7640 Christnach, 16B, Fieslerstrooss.

13) Herr Adolphe Wildgen, Landwirt, geboren in Olingen am 24 November 1933, wohnhaft in L-6950 Olingen, 1, rue de Roodt/Syr.

14) Herr Jean-Luc Wildgen, Landwirt, geboren in Luxemburg, am 14. Januar 1975, wohnhaft in L-6950 Olingen, 1, rue de Roodt/Syr.

Welche Vollmachten von den Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komponenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Erbauen einer Energiezentrale und dem dazugehörigen Fernwärmenetz. Der spätere Betrieb der Energiezentrale basierend hauptsächlich auf der Verwendung von Biomasse, dem dazugehörigen Fernwärmenetz, sowie Kauf und Verkauf von elektrischer und thermischer Energie, sowie das Tätigen aller möglichen Transaktionen mit dem Schwerpunkt der rationalen Nutzung von erneuerbaren Energien. Die Gesellschaft kann alle die für nötig erachtete Maßnahmen ergreifen, um ihren Gesellschaftsgegenstand zu erfüllen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Transaktionen geschäftlicher oder finanzieller, beweglicher oder unbeweglicher Güter, die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftsgegenstand oder dessen Ausdehnung und Entwicklung beziehen, tätigen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist LËNSTER ENERGIE S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Junglinster.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt sechzig tausend Euro (60.000,- EUR), aufgeteilt in ein tausend zwei hundert (1.200) Anteile von jeweils fünfzig Euro (50,- EUR), (pro Gesellschafter müssen mindestens 50 Anteile gezeichnet werden). Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung L.E.E. S.à r.l., mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies, drei hundert Anteile	300
2) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GABBANA S.à r.l., mit Sitz in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies, drei hundert Anteile	300
3) Frau Lydie Becker-Bettendorf, Landwirtin, wohnhaft in L-6150 Altlinster, 4, rue de Luxembourg, fünfzig Anteile	50
4) Herr Marc Becker, Privatbeamter, wohnhaft in L-6150 Altlinster, 4, rue de Luxembourg, fünfzig Anteile	50
5) Herr Jacques Berns, Landwirt, wohnhaft in L-6180 Gonderange, 10, rue des Prés, fünfzig Anteile	50
6) Herr Fernand Frisch, Landwirt, wohnhaft in L-6171 Godbrange, 4, rue du Cimitière, fünfzig Anteile	50
7) Herr Gerrit Houwen, Landwirt, wohnhaft in L-6166 Ernster, 82, rue de Grünwald, fünfzig Anteile	50
8) Herr Martin Houwen, Landwirt, wohnhaft in L-6195 Imbringen, 24, route de Luxembourg, fünfzig Anteile	50
9) Frau Elise Houwen-Greischer, Rentnerin, wohnhaft in L-6166 Ernster, 82, rue de Grünwald, fünfzig Anteile	50
10) Herr Emile Klensch, Landwirt, wohnhaft in L-6150 Altlinster, 5, rue de Luxembourg, fünfzig Anteile	50
11) Herr Carlo Sauber, Landwirt, wohnhaft in L-6175 Schiltzberg, Maison 6, fünfzig Anteile,	50
12) Herr Jean Schummer, Freiberufler, wohnhaft in L-7640 Christnach, 16B, Fielserstrooss, fünfzig Anteile	50
13) Herr Jean-Luc Wildgen, Landwirt, wohnhaft in L-6950 Olingen, 1, rue de Roodt/Syr, fünfzig Anteile	50
14) Herr Adolphe Wildgen, Landwirt, wohnhaft in L-6950 Olingen, 1, rue de Roodt/Syr, fünfzig Anteile	50
Total: ein tausend zwei hundert Anteile	1.200

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 11. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 14. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 17. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 20. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von sechzig tausend Euro (60.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr zwei tausend Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.

2.- Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Jean Schummer, Freiberufler, geboren in Luxemburg, am 23. Juli 1967, wohnhaft in L-7640 Christnach, 16B, Fielserstrooss und

- Herr Marc Becker, Privatbeamter, geboren in Luxemburg, am 13 Mai 1959, wohnhaft in L-6150 Altlinster, 4, rue de Luxembourg.

3.- Die Gesellschaft wird rechtsgültig in der täglichen Geschäftsführung durch die Kollektivunterschrift der beiden Geschäftsführer verpflichtet.

Die Geschäftsführer können ohne Einschränkung Einkäufe und Verkäufe, den Hauptgesellschaftszweck betreffend, durchführen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. Schummer, A. Kieffer, L. Becker-Bettendorf, M. Becker, J. Berns, F. Frisch, G. Houwen, M. Houwen, C. Sauber, J.-L. Wildgen, A. Wildgen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2007. Relation GRE/2007/1654. — Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007052844/231/163.

(070052401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Merwede Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.128.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053039/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05073. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Visitel S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 79.726.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007053030/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C., Société en nom collectif,

(anc. Pearson Luxembourg N° 1 and Pearson Luxembourg N° 2 S.e.N.C.).

Capital social: USD 1.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.203.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 30 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour PEARSON LUXEMBOURG HOLDINGS S.e.N.C.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007052908/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05144. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.

Lux.Stam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.658.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053900/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05976. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

F.A.M. Fund Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 73.599.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053898/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05980. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Lux.Stam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.658.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053899/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05977. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.576.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007052934/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05469. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2007.
